

ZONES DELIMITEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2224-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

ASSAINISSEMENT

L'ensemble de la commune est en assainissement autonome. La commune dispose d'un schéma d'assainissement disponible en mairie.

RESEAU PLUVIAL

Le commune ne dispose pas d'un réseau pluvial enterré : les eaux pluviales sont recueillies au niveau de fossés localement busés puis dirigés vers les cours d'eau.

EAU POTABLE

Le Syndicat SIAEP de la vallée de l'Arros assure la production et la distribution de l'eau.

Le syndicat alimente 75 communes. Le SIAEP de l'Arros capte les eaux de sources d'Ilhaou sur la commune de Lies. Les sources sont constituées de deux sources situées dans la même zone géographique :

- La grande source ou Lies Amont, captée en 1957 ;
- La petite source ou Lies Aval, captée en 1983.

En plus de l'eau captée aux sources d'Ilhaou, l'eau utilisée provient également de deux autres ressources différentes :

- L'achat d'eau au SIAEP de Tarbes Nord ;
- L'achat d'eau à Capvern pour alimenter les communes de Molère et Benqué.

Production en 2015 :

- Sources d'Ilhaou : 733 474 m³
- SIAEP Tarbes Nord (achat) : 426 300 m³
- Commune de Capvern (achat) : 20 358 m³

Le réseau du syndicat a une longueur de 648 kms dont 228 kms de réseaux d'adduction, 420 kms de réseaux de distribution, 82 réservoirs (volume de stockage de 9 058 m³), 36 postes de reprises ou d'accélération, 5 stations de reprises et 259 651 kwh consommés pour les besoins du service.

Pour Soréac, on comptabilise 28 branchements pour 28 abonnés.

Enfin, la qualité de l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception d'une turbidité parfois excessive rendant l'eau impropre à la consommation.

Le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau (année 2015) est disponible ci-dessous.

Figure 1 - Schéma du réseau d'eau potable

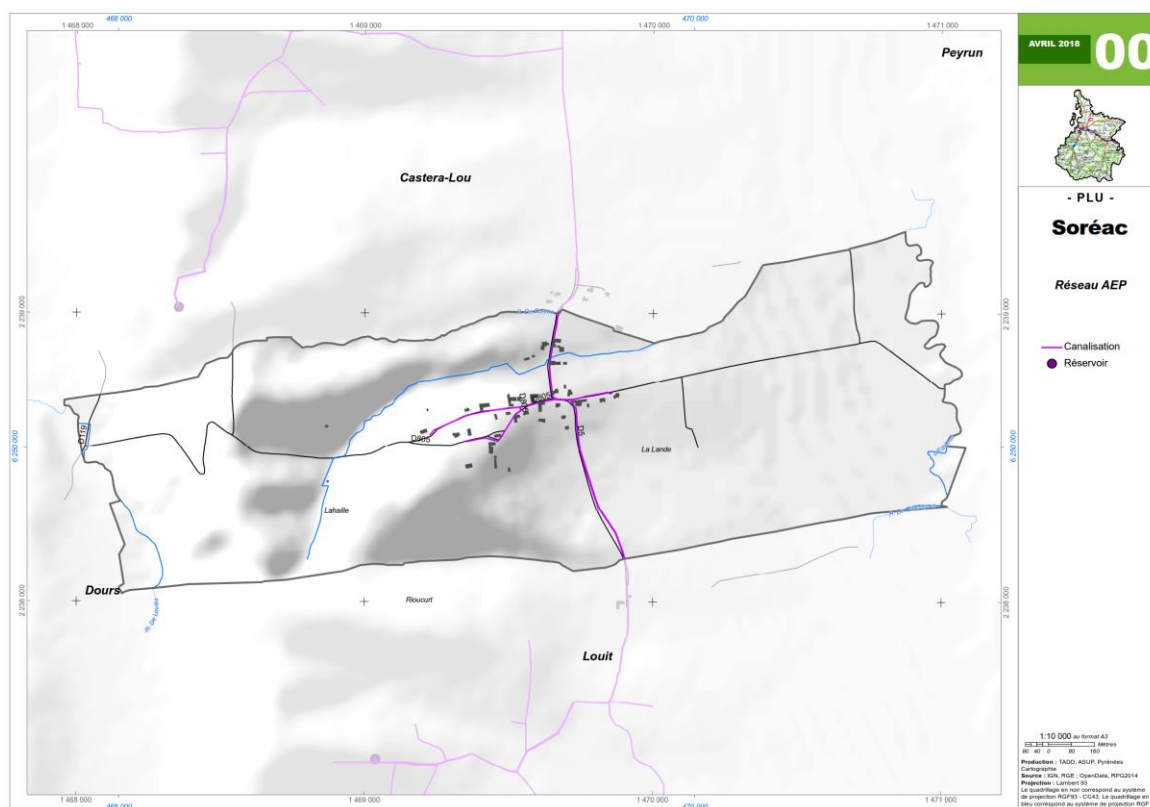


Figure 2 - Synthèse de la qualité de l'eau¹

¹ Source : ARS



L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau Les résultats de l'année 2015

Gestionnaire : SIAEP ARROS

Réseau : ARROS-TOURNAI

Bilans, synthèses, résultats d'analyses : retrouvez toute l'info sur la qualité de l'eau sur www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public il ne doit jamais y avoir connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable de distribution.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits ou d'une source sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via sa délégation départementale des Hautes Pyrénées.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2015, 8 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes sur votre réseau nommé : **ARROS-TOURNAI**.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2015

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale** : limites réglementaires de qualité : absence *E. Coli* et *Entérocoque*
8 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
Eau de bonne qualité bactériologique.
- **Dureté** : concentration en calcium et magnésium dans l'eau
Valeur moyenne mesurée : 15,7 °F (degré français).
Eau douce.
- **Nitrates** : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L
Valeur moyenne mesurée : 2 mg/L et valeur maximale mesurée : 2 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium** : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L
Valeur moyenne mesurée : 177 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides** : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L
Un minimum de 228 molécules est recherché.
Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : Paramètre non détecté.
Pas de dépassement de la norme sur la période.
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s)** :
Procédure terminée
- **Remarques particulières** : L'eau présente parfois une turbidité excessive rendant l'eau impropre à la consommation. Des travaux doivent être impérativement réalisés afin d'obtenir une eau conforme aux normes.
- **Conclusion** : Eau de bonne qualité en dehors des périodes de turbidité.

065003616

SECURITE INCENDIE

La commune dispose de 2 poteaux incendie et une réserve :

Il conviendra de se référer aux préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en matière de défense extérieure contre l'incendie selon la nature du projet.

GESTION DES DECHETS

Depuis 2010, le Département s'est engagé dans un plan départemental de prévention des déchets visant à diminuer la quantité de déchets produits. Un des objectifs de ce plan est de couvrir 80 % du territoire haut-pyrénéen par des programmes locaux de prévention portés par les collectivités ayant la compétence "déchets".

La collecte des déchets et la collecte collective sont assurées une fois par semaine par Val d'Adour Environnement qui a mis en place une tarification incitative depuis 2013.

Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD65) à partir du quai de transfert de Vic-en-Bigorre. Depuis la fermeture de l'ISDND de Bénac en 2016, le traitement des déchets est externalisé hors département.

L'apport de déchets est également possible à la déchetterie de Pouyastruc ; elle permet la collecte des déchets volumineux et des déchets spéciaux.